



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-010

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 12 mars 2018, le projet de règlement numéro 1003-010 modifiant le règlement de construction numéro 1003 de la Ville de Terrebonne.

QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le **MERCREDI 28 MARS 2018 À 19H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1003-010 a pour but de retirer les dispositions applicables aux habitations de la classe D (4 à 6 logements) concernant l'enfouissement des fils conducteurs, d'abroger l'article 34.1 du chapitre 2, soit les dispositions relatives aux mesures d'évaluation du développement durable et dont la grille d'évaluation de l'empreinte écologique des immeubles.

Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité, à l'exception du territoire assujéti au « Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova ».

Le projet de règlement numéro 1003-010 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1003-010 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Le présent avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 21^e jour du mois de mars 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
